



## Conseil communautaire – Séance du jeudi 17 juillet 2025

### Procès-Verbal

---

Le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO, à 18h00.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TOUIHRAT. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ. (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI. TAIN (Pouvoir I. CUCCURU). TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET.

Absents : MMES MM. MALLEIN. VOISIN.

#### **1. Projet de sentier thématique « Forêt », site forestier du col du Banchet, Ayn**

Le projet de création d'un sentier sur le thème de la forêt au niveau du secteur du Banchet, a été initié par la commune d'Ayn.

Intégré dans la définition de l'intérêt communautaire, il est aujourd'hui portée par la CCLA qui agit en tant que maître d'ouvrage.

A ce stade, la CCLA a confié :

- > Au groupement Christophe FOUCRIER Design & Pascal SERVET Conception, une étude de conception intégrant une analyse de faisabilité et une esquisse de scénarisation du sentier.
- > Au cabinet Onde Paysage, une première phase d'étude paysagère liée à l'aménagement du col / accueil du public et valorisation du site.

A l'issue des premières phases de restitution des études, Pascal ZUCCHERO a invité Daniel ROYBIN, commune d'Ayn, à venir présenter le projet et son état d'avancement.

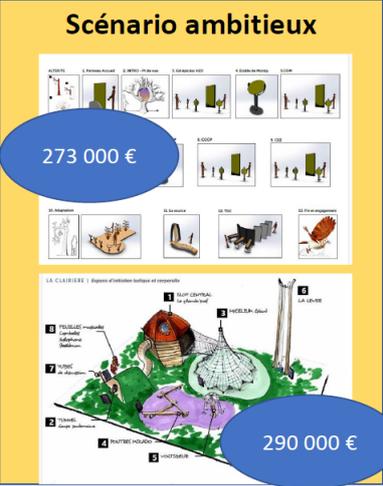
Intervention de Daniel ROYBIN

Daniel ROYBIN rappelle l'historique du projet, le contexte, les objectifs et les scénarios d'aménagement étudiés avec les premiers éléments de chiffrage.

Il rappelle par ailleurs le fait que ce projet s'intègre dans une perspective de requalification globale du site intégrant un certain nombre d'aménagement notamment en termes de stationnement et d'accès.

=> Voir support de présentation en annexe

## TROIS SCÉNARIOS

Scénario ambitieux	Scénario réaliste	Scénario économique
 <p style="text-align: center;">273 000 €</p> <p style="text-align: right;">290 000 €</p>	 <p style="text-align: center;">Max 166 500 €</p> <p style="text-align: right;">Max 140 000 €</p>	 <p style="text-align: center;">183 000 €</p> <p style="text-align: center;"><b>Pas d'espace d'initiation</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Total avec ingénierie : 626 000 €</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Total avec ingénierie : entre 280 000 € et 353 500 €</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Total avec ingénierie : 218 000 €</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Projet structurant/territoire</b> <b>Investissement et volume entretien</b> <b>très élevés</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Equilibre</b> <b>approche immersive / manipulations</b> <b>Budget maîtrisé, entretien facilité</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Investissement et entretien faibles</b> <b>Faible impact touristique et peu</b> <b>stimulant</b></p>

A l'issue de cette intervention, Pascal ZUCCHERO souligne l'intérêt de ce projet tout en faisant valoir :

- le coût élevé des investissements à prévoir,
- les charges de fonctionnement qui doivent aussi être intégrées dans la réflexion.

De son point de vue et comme il l'a déjà exprimé en séance du conseil, il souhaite que ce projet s'inscrive dans une démarche plus globale de valorisation éco-touristique du territoire qui intégrerait notamment une réflexion sur la création ou la remise en service d'un centre d'hébergement collectif (ex / Centre des Tilleuls à Ayn) et la mise en réseau des différents pôles d'activités et services du territoire. A cet effet il rappelle qu'il a pu rencontrer le Président du conseil départemental, Hervé GAYMARD, qui doit venir rencontrer les conseillers communautaires pour un échange autour des dispositifs départementaux qui pourraient permettre d'accompagner la CCLA dans cette démarche qui doit s'inscrire dans une temporalité portant sur les quinze prochaines années.

A ce stade et compte du compte-tenu du contexte budgétaire, des priorités à établir et des coûts d'investissement présentés, il considère qu'il ne serait pas raisonnable de porter un tel projet sans qu'il puisse s'inscrire dans une approche territoriale plus globale et bénéficier d'un soutien financier supérieur aux niveaux d'intervention qui ont été évoqués par le Département et le Parc de Chartreuse en comité de pilotage.

Il propose de faire un tour de table pour recueillir l'avis de chaque conseiller :

Monika WODWIAK => Projet ambitieux mais avis réservé compte-tenu des niveaux de dépenses affichés. A réfléchir dans une approche globale conformément à ce qui a été proposé par Pascal ZUCCHERO.

David WROBEL => Comprend l'intérêt et la pertinence d'aménager un point touristique qui se situe en dehors des abords du lac. Projet intéressant par contre coûts élevés dans un contexte budgétaire et financier qui ne semble pas très favorable. Il s'interroge sur la reconfiguration envisagée du site du Banchet prévoyant la création de zones de stationnement.

Eric RUBIER => Considère le projet intéressant par le simple fait qu'il porte un aménagement en dehors des abords du lac. Il rejoint l'idée de l'intégrer dans une approche globale. Il compare les coûts estimatifs avec les niveaux d'investissement qui ont engagés autour du lac et sur le lac et considère que ce type de projet mérite d'être regardé attentivement en rappelant que toutes les communes n'ont pas le même rapport au lac.

Fabien DUPRAZ => Le projet lui apparaît pertinent tout en soulignant que les coûts présentés sont cependant élevés. Il s'interroge sur le fonctionnement d'un tel sentier au regard de la durabilité des équipements, du renouvellement à prévoir et des coûts d'entretien. En réponse à la position exprimée par Eric RUBIER, il considère qu'il ne faut pas opposer les projets qui concernent le lac et les autres projets. A son sens, il faut simplement raisonner « complémentarité ».

Marie-Lise MARCHAIS => Souligne que le coût est effectivement élevé. Elle fait valoir qu'il serait intéressant de développer une approche marketing intégrant les retombées économiques. Elle considère qu'il faut effectivement essayer d'intégrer ce projet dans une approche de valorisation territoriale globale qui prendrait en compte parmi les sites patrimoniaux, les ruines du château de Montbel. De son point de vue, dans le contexte actuel et pour les prochaines années, il sera difficile d'obtenir un soutien « fort » des financeurs et il sera nécessaire pour la CCLA de définir des priorités.

Pascal GENTIL => Remercie Daniel ROYBIN sur la qualité de sa présentation et la clarté de éléments exposés. Il dit être très séduit par un tel projet bien que les coûts soient effectivement élevés. Au regard de l'ambition affichée, il considère qu'il faudrait étudier la question du financement au-delà des aides classiques Département et PNR, et « pourquoi pas » rechercher un partenariat public – privé.

Jean-Paul PERRRIAT => Beau projet mais attention au fonctionnement.

Alexandre FAUGE => Remercie Daniel ROYBIN pour la qualité de la présentation. Considère qu'il s'agit d'un très beau projet qui mériterait d'engager un travail de recherche de financements complémentaires.

Serge GROLLIER => Considère que :

- > les montants affichés sont « délirants »,

- > le projet est « pris » à l'envers et qu'il faudrait d'abord aménager le site du col du Banchet vis-à-vis de l'accueil du public,
- > le parti pris artistique est contestable,
- > le message qui est de dire que dans 50 ans la forêt aura changé en finissant le parcours par un cercueil, est inapproprié,
- > mettre autant d'aménagements artificiels dans un site naturel pose la question du risque de dégradation à l'instar de ce qui peut être observé sur d'autres sites et sur certains sentiers de randonnées,
- > le discours qui indique que le projet participerait à désengorger le lac n'a aucun fondement. Il rappelle que les pics de fréquentation sont liés à un public qui vient quasi exclusivement pour profiter du lac en période caniculaire et que ce projet n'y changerait strictement rien,
- > le projet présente effectivement un intérêt dans une approche de valorisation globale du territoire mais que cela ne doit pas empêcher de rester raisonnable en termes d'investissement, ce qui n'est pas le cas,
- > la faisabilité du projet de réhabilitation du centre des Tilleuls qui avait été présenté comme une nécessité pour assoir la création de ce sentier étant aujourd'hui quasi nulle, les réflexions en cours n'ont plus vraiment de sens
- > le Département et les autres financeurs n'accompagneront jamais un projet aussi coûteux comme cela a déjà été rappelé par les services du Département et du Parc de Chartreuse,
- > la commune d'Ayn n'a pas besoin de la CCLA pour porter ce projet puisqu'en CoPil, son maire a fait valoir que la commune était prête à emprunter 240 000 € pour garantir son lancement et son accompagnement financier.

Frédéric TOUIHRAT => Ne souhaite pas s'exprimer pour ne pas être « juge et partie » sur ce dossier.

Brigitte ALLARD => Projet très intéressant. Elle considère que le coût n'est pas disproportionné en rappelant que la collectivité serait prête à mettre 300 000 € pour installer des panneaux indicateurs au niveau des zones de stationnement autour du lac.

André BOIS => Considère que :

- > en matière d'argent et de coût projet tout est relatif en rappelant que la CCLA a bien mis plusieurs centaines de milliers d'euros pour l'achat d'un terrain privé à côté du gymnase de Novalaise,
- > il s'agit d'un projet très intéressant qui, effectivement, prendrait tout son sens dans une approche globale,
- > dès lors qu'il n'y a pas de projets similaires à l'échelle de la Savoie voire au-delà, cela peut justifier un effort financier du Département et de la Région,
- > il faut effectivement lier le projet à la création d'un pôle d'hébergement collectif sur ce secteur sachant qu'à proximité du centre des Tilleuls il existe des terrains encore urbanisables.

Murielle GARCIA => Considère que :

- > ce projet est remarquable à travers notamment la mise en avant de la notion d'altérité,
- > beaucoup d'informations sont apportées avec une dimension scientifique particulièrement intéressante,

- > malgré le coût, le projet mériterait de pouvoir être engagé quitte à aller chercher d'autres sources de financement.

Pierre DUPERCHY => Considère :

- > qu'il s'agit d'un « beau » projet qui doit être intégré dans une démarche globale qui pourrait permettre de bénéficier de soutiens plus importants du Département ou de la Région,
- > qu'en termes de retombées économiques le projet a du sens dès lors qu'il est associé à la mise en place d'activités économiques connexes qui bénéficieront de la fréquentation générée.

Etienne LALLEMENT => Effectivement un beau projet mais « tout de même à grands frais ».

Claude COUTAZ => Dit qu'il a eu l'impression d'écouter une présentation de Michel TISSUT compte-tenu de la conviction dans le discours et les messages portés par Daniel ROYBIN.

S'il n'a pas le même « rapport à la nature » il indique qu'il trouve cependant intéressant de pouvoir créer un sentier sur la commune d'Ayn.

Il dit rejoindre la remarque de Serge GROLLIER sur le fait qu'un tel projet ne participera aucunement à désengorger la fréquentation autour du lac.

Il pose la question de l'entretien des aménagements et équipements qui de son point de vue est un point souvent mal appréhendé.

Il précise enfin qu'il n'est pas séduit par le type d'aménagements proposés qu'ils considèrent trop sophistiqués.

Thomas ILBERT => Considère que :

- > le projet est très réfléchi et a certainement demandé un gros travail,
- > les sentiers de randonnée ont leur importance pour faire découvrir la nature et faire « sortir » les gens dans un contexte de sédentarité de plus en plus marqué,
- > sur l'aspect financier, il sera difficile d'obtenir un niveau d'aides qui couvre un tel niveau d'investissement dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu,

Comme il a pu le piloter pour le projet de réhabilitation des ruines du château de Montbel, il souligne l'importance d'essayer d'aller chercher des financements privés (Fondation du patrimoine, entreprises privées etc ...°).

Isabelle CUCCURU => Beau projet avec un coût qui est élevé mais qui doit être relativisé au regard des investissements que la CCLA serait prête à faire notamment pour l'installations de panneaux lumineux au niveau des parkings du tour du lac.

Elle s'interroge sur le fait que ce sentier et la façon dont le sujet est traité, intéressera des familles avec des jeunes enfants. Elle dit être septique sur ce point.

Pascal ZUCCHERO remercie Daniel ROYBIN pour sa présentation ainsi que l'ensemble de l'assemblée considérant que les échanges qui se sont tenus n'étaient pas polémiques.

Il considère cependant que certaines comparaisons entre projets sont parfois hasardeuses et qu'il ne faut pas nécessairement raisonner en opposant les choses.

Il rappelle qu'il y a 40 ans les élus ont pris la décision d'acheter les terrains de la colline du Sougey et qu'il y a encore 4 ans, le site était déficitaire pour la CCLA. Aujourd'hui, les activités en place

rappellent plus de 150 000 € / an à la CCLA (Recettes moins dépenses) et il souligne l'importance dans l'élaboration de ce type de projet de développer une approche à la fois éco-touristique mais aussi socioéconomique en mettant en perspective les retombées pour le territoire.

Le tourisme est aujourd'hui le moteur économique de la CCLA et permet via ses retombées d'agir dans beaucoup de domaines que ce soit social ou culturel.

Dans ce contexte :

- > Il redit que ce projet de sentier aura une réelle pertinence pour le territoire uniquement s'il s'inscrit dans une approche plus globale avec des partenariats, des synergies qui permettront de développer ces retombées pour le territoire,
- > Il considère que le projet doit être mis en pause pour intégrer tous ces éléments et les réflexions à mener à une échelle plus globale,
- > en termes de phasage, il considère qu'il faudrait directement intégrer l'aménagement du site du Banchet et les conditions d'accueil du public dans le projet tout en rappelant que la gestion des aménagements du col, à l'exception du mur d'escalade, n'est aujourd'hui pas encore identifié dans l'intérêt communautaire.

## **2. Arrêt Procès-Verbal séance du 19 juin 2025**

Claude COUTAZ et Etienne LALLEMENT n'ayant pas participé à la séance, font savoir qu'ils ne se prononcent pas.

En l'absence d'observations, Pascal ZUCCHERO arrête le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

## **3. Actions de développement du tourisme équestre – Convention de reversement par le PNR de Chartreuse au profit de la CCLA, des subventions régionales du plan filière équine**

Pascal ZUCCHERO rappelle les éléments suivants :

Le PNR de Chartreuse a engagé en 2022 une étude d'opportunité sur le déploiement d'une filière équestre à l'échelle du massif avec l'appui d'Isère Cheval Vert.

La faisabilité du déploiement de cette filière ayant rapidement été confirmée, l'ambition de la mission s'est orientée vers la création de trois itinérances équestres de 3 à 4 jours garantissant :

- > Des itinéraires de qualité compatibles avec le respect des milieux et des activités agricoles et forestières
- > Des aménagements adaptés à une pratique confortable (signalétique, haltes équestres, portillons de franchissement d'alpages)
- > Un réseau d'hébergeurs accueillant les cavaliers à la nuitée.

Le Parc de Chartreuse a sollicité en octobre 2023 une subvention au titre du Plan Filière Équine de la Région AURA pour financer des investissements concernant :

- > L'aménagement des sentiers et la mise en place de la signalétique associée ;
- > L'aménagement des haltes équestres (barres d'attache, paddocks, bacs à crottins, tables de pique-nique, etc.) ;
- > L'équipement de 11 hébergeurs pour l'accueil des cavaliers.

La Région a répondu favorablement à la demande du Parc en attribuant une aide de 50.000 € HT. Conformément à l'arrêté du 17/04/2024, la subvention attribuée correspond à un montant maximal de 50 000,00 € correspondant à un taux de 80 % appliqué sur une dépense éligible retenue de 62 500,00 €.

La subvention est versée exclusivement au bénéficiaire principal, le Syndicat mixte du parc naturel régional de chartreuse.

La Région autorise le Syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse à procéder au reversement de la subvention selon les modalités (bénéficiaires finaux et répartition de l'enveloppe financière) prévues par la délibération et précisées en annexe.

-----

Dans ce cadre, la CCLA en lien avec le Parc de Chartreuse, a programmé pour 2025, la réalisation d'aménagements visant à favoriser le développement du tourisme équestre autour d'itinéraires empruntant notamment le GR9 ainsi qu'une variante arrivant à Aiguebelette-le-Lac et longeant la rive Est avant de rejoindre Novalaise : Aménagement aire de pique-nique, parc démontable au niveau de la base de loisirs d'Aiguebelette-le-Lac, mise en place d'anneaux...

Le total des actions de la CCLA a été estimé au maximum à 14 997 € HT avec un financement à 80% (11 998 €) provenant de l'aide régionale du plan filière perçue par le PNR => Reste à charge CCLA = 3 000 € HT.

A ce stade, il apparaît que le montant total de dépenses sera inférieur à 15 000 € HT.

Claude COUTAZ souligne que les itinéraires passent sur le territoire de la commune d'Aiguebelette-le-Lac et dit regretter de ne pas en avoir été informé en amont.

Il indique par ailleurs que le parc à chevaux envisagé au niveau de la base de loisirs nécessitera de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la commune d'Aiguebelette-le-Lac.

Après présentation du projet de convention, le conseil communautaire est donc invité à délibérer pour approuver cette convention de reversement de l'aide régionale qui sera perçue par le PNR (au maximum 11 998 €) au profit de la CCLA.

#### **Résultats du vote :**

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- > Approuve la convention de reversement,
- > Autorise le Président à la signer.

## 4. Assainissement Les Pérelles – Novalaise / Attribution du marché de travaux

Alexandre FAUGE rappelle que la CCLA a programmé la réalisation des travaux d'assainissement permettant de raccorder le secteur dit des Perrèles, et celui dit des Guillets (voir plan de situation ci-dessous).

Les travaux intègrent :

- La création de 1 385 ml de réseaux EU (1 170 ml réseau principal et 215ml branchement)
- La création de 25 branchements (Voir plan ci-dessous)
- Montant estimatif : 248 000€ HT (MOE comprise)

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet ISAGEO.

Suite à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, 8 entreprises ont remis une offre :

- Dumas TP
- MIDALI
- PERRIOL
- GIROUD-GARAMPON
- PETAVIT
- FONTAINE TP
- MUTTONI
- SPTP

Sur la base des critères du règlement de consultation et après négociation, Alexandre FAUGE présente le rapport d'analyse des offres.

Tableau de synthèse :

ANALYSE DES OFFRES

ENTREPRISES	OFFRE DE PRIX (40%)				MÉMOIRE TECHNIQUE (60%)						CLASSEMENT	
	PRIX	Ordre Prix	Note /10	Note /40	QUALITE GENERALE /20	HUMANIS MATERIEL Note/20	REFERENCES Note/10	PLANNING - y/c préparation (semaines) Note/5	QUALITE SECURITE Note/5	Note /60	NOTE GLOBALE /100	ORDRE
DUMAS TP	213 057,00 €	3	9,73	38,9	Mémoire étudié, très bien personnalisé 19	Moyens suffisants 17	Références complètes et détaillées 9	11 4,5	Protocoles bien détaillés, personnalisé 5,0	54,5	93,5	2
SA MIDALI FRERES	244 800,00 €	5	8,45	33,8	Mémoire étudié, très bien personnalisé 19	Moyens importants 18	Références complètes et détaillées 9	11,2 4,5	Protocoles bien détaillés 4,5	55,0	88,8	5
PERRIOL TP	225 242,50 €	4	9,24	37,0	Mémoire étudié, très bien personnalisé 19	Moyens suffisants 17	Références complètes et détaillées 9	10 5,0	Protocoles bien détaillés 4,5	54,5	91,5	4
AGENCE GIROUD GARAMPON - SESA	289 760,00 €	6	6,63	26,5	Mémoire étudié, personnalisé 17	Moyens importants 18	Références complètes et détaillées 9	11 4,5	Protocoles bien détaillés 4,5	53,0	79,6	7
PETAVIT	325 555,00 €	7	5,18	20,7	Mémoire étudié, bien personnalisé 18	Moyens importants 18	Références complètes et détaillées 9	14 3,2	Protocoles bien détaillés 4,5	52,7	73,4	8
FONTAINE TP	206 500,00 €	1	10,00	40,0	Mémoire étudié, très bien personnalisé 19	Moyens suffisants 17	Références complètes et détaillées 9	10,5 4,8	Protocoles bien détaillés, personnalisé 6,0	54,8	94,8	1
SASU MUTTONI P. & FILS - TP	212 111,00 €	2	9,77	39,1	Mémoire étudié, très bien personnalisé 19	Moyens suffisants 17	Références complètes et détaillées 9	11 4,5	Protocoles assez détaillés 4,0	53,5	92,6	3
SAS SPTP	260 650,00 €	6	7,81	31,2	Mémoire étudié, personnalisé 17	Moyens suffisants 17	Références complètes et détaillées 9	10 5,0	Protocoles assez détaillés 4,0	52,0	83,2	6

Suivant le classement établi, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise FONTAINE TP pour un montant de 206 500 € qui constitue aussi l'offre la moins-disante.

Le Président invite le conseil à délibérer pour approuver l'attribution du marché à l'entreprise FONTAINE TP pour un montant de 206 500 € HT.

**Résultats du vote :**

- Pour : 22 (David Wrobel ne participe pas au vote)
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de travaux d'assainissement des Perrèles (Novalaise) à l'entreprise FONTAINE TP pour un montant de 206 500 € HT.

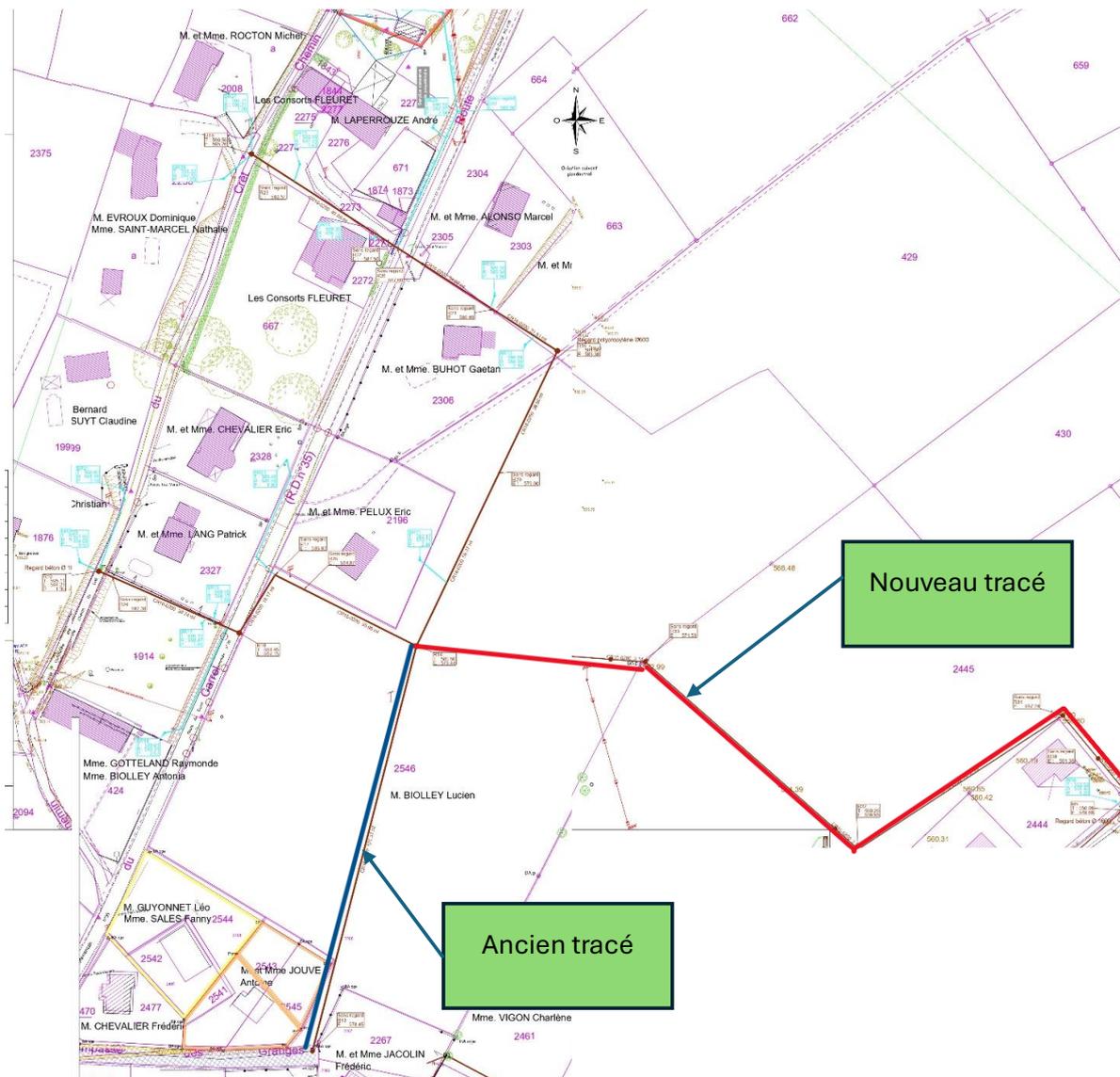
## **5. Assainissement Gerbaix – Le Guigardet – 2<sup>ème</sup> tranche**

Alexandre FAUGE rappelle que l'opération d'assainissement dite du Guigardet, commune de Gerbaix intégrait deux tranches de travaux :

- Tranche ferme pour le secteur dit du Guigardet (11 branchements)
- Tranche optionnelle pour le secteur dit du Mollard (15 branchements)

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise DUMAS TP pour un montant établi comme suit :

- Tranche ferme => 66 845.5 € HT
- Tranche optionnelle => 82 036.5 € HT



Les travaux de la tranche ferme ont été réalisés et réceptionnés.

Concernant la tranche optionnelle, en raison du désaccord d'un des propriétaires fonciers sur le tracé proposé, les travaux n'ont pu être engagés.

Après discussion et négociation avec ce dernier, une variante a été proposée pour raccorder le secteur du Mollard.

Ce nouveau tracé qui est légèrement plus long génère une plus-value estimée à 14 000 € HT. Cette plus-value ne prend pas en compte les actualisations de prix.

Dans ce contexte et dès lors que toutes les autorisations de passage auront été obtenues, le Président invite le conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver la réalisation des travaux d'assainissement permettant de raccorder le secteur du Mollard, commune de Gerbaix pour un montant estimatif de 96 000 € HT.
- Notifier la tranche optionnelle de travaux à l'entreprise DUMAS TP pour un montant de 82 036.50 € HT (hors actualisation) sachant que le surcoût estimatif fera l'objet d'une régularisation par voie d'avenant.

#### Résultats du vote :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- la réalisation des travaux d'assainissement permettant de raccorder le secteur du Mollard, commune de Gerbaix pour un montant estimatif de 96 000 € HT.
- la notification de la tranche optionnelle de travaux à l'entreprise DUMAS TP pour un montant de 82 036.50 € HT (hors actualisation).

## **6. Création de deux postes permanents à temps complet au grade d'Attaché**

Suite à la réussite au concours d'attaché territorial de Pauline FORIEL et à l'inscription sur liste d'aptitude d'accès au cadre d'emploi des attachés territoriaux de Stéphanie WALDVOGEL (Promotion interne), Pascale ZUCCHERO propose au conseil communautaire de délibérer pour approuver la création de 2 postes permanents à temps complet au grade d'attaché.

### **Résultats du vote :**

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de 2 postes permanents à temps complet au grade d'attaché.

## **7. Attaques de loups / Tirs de défense simple - Subvention AICA Novalaise - Nances**

Pascal ZUCCHERO explique que suite à deux attaques avérées de loups sur des troupeaux d'ovins à Novalaise, l'éleveur concerné a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 19 mars 2025, à mettre en œuvre des tirs de défense simple de son troupeau.

Les tirs de défense peuvent être réalisés :

- > Par le bénéficiaire de l'autorisation, sous réserve d'être titulaire du permis de chasser,
- > Les personnes mandatées par le bénéficiaire de l'autorisation titulaires du permis de chasser,
- > Les chasseurs habilités => Titulaires de la carte d'habilitation à participer aux tirs de défense et de prélèvement contre le loup,
- > Les lieutenants de louveterie ou les agents de l'OFB.

Dans ce cadre l'AICA Nances Novalaise est partie prenante pour la protection des troupeaux et la réalisation de tir préventif.

A cet effet, elle sollicite une subvention de la CCLA pour financer l'achat des équipements suivants :

- 1 paire de jumelles thermiques HIKMICRO : 1 500€ TTC

- 1 projecteur LED pour effectuer le tir : 150€ TTC
  - 2 pièges photographiques :200€ TTC
- Total : 1 850 € TTC

Au regard des enjeux pour le territoire, le Bureau de la CCLA a émis un avis favorable à cette demande.

Dans ce contexte, Pascal ZUCCHERO invite le conseil à délibérer pour approuver l'attribution d'une subvention à l'AICA Nances Novalaise à hauteur de 1500 € couvrant l'achat de la paire de jumelles thermiques.

**Résultats du vote :**

- Pour : 19
- Contre : 2, Isabelle CUCCURU, Daniel TAIN
- Abstentions : 1, Muriel GARCIA

Le Conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention à l'AICA Nances Novalaise à hauteur de 1500 €.

## **8. Festival des Nuits d'été - Subvention complémentaire**

La subvention allouée au Festival des nuits d'été en 2024 s'établissait à 6 000 € répartis de la manière suivante :

- 4 500€ dans la partie « Culture »,
- 1 500€ dans la partie « Economie / Tourisme ».

Le montant inscrit au budget 2025 s'établit à 5 000 €.

En conséquence, le Président propose au conseil de délibérer pour attribuer une subvention complémentaire de 1500 €.

**Résultats du vote :**

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 1500 € à l'association du festival des Nuits d'été.

Suite à ce vote, sont émises les observations suivantes :

Fabien DUPRAZ considère que le festival des Nuits d'été constitue un évènement majeur aujourd'hui bien implanté sur le territoire et qu'il est important de garantir son maintien. Cependant, il dit s'inquiéter des difficultés grandissantes pour le festival de garantir son équilibre financier.

Serge GROLLIER dit qu'il n'est pas opposé à l'attribution de cette subvention complémentaire. Il souhaite rappeler qu'en début de mandat la subvention était de 3500 € et qu'à l'époque, il avait fait rajouter, en tant que VP au Tourisme, 1500 € considérant l'importance du festival pour le territoire.

Il comprend que les besoins budgétaires puissent évoluer, cependant, il souhaiterait compte-tenu des enjeux pour le territoire et du lien avec la dynamique touristique, que les organisateurs se rapprochent de la CCLA pour construire un évènement qui prenne toute sa place dans la politique de développement touristique de la CCLA.

Pascal ZUCCHERO souligne que le festival souhaite faire évoluer son organisation à partir de l'année prochaine et qu'il est dans l'intérêt de tous qu'un travail plus étroit se fasse avec la CCLA.

Fabien DURAZ rejoint les observations de Serge GROLLIER et propose de rechercher des mutualisations avec les moyens communaux et intercommunaux.

Serge GROLLIER considère que le prix des entrées est certainement insuffisant et que les organisateurs font face à des problèmes de logistique sur lesquels il est nécessaire d'avoir une réflexion pour essayer de lever ces difficultés.

Frédéric TOUIHRAT rappelle qu'un dialogue régulier existe avec les organisateurs notamment via la commission culture mais qu'il faut effectivement réfléchir étroitement sur des évolutions possibles.

## 9. Admissions en non-valeur et créances éteintes– Budget général, Budgets annexe Transports, Déchets et Assainissement

A la demande de la Trésorière, le conseil communautaire est invité à approuver :

- l'annulation des créances irrécouvrables suivantes pour admission en non-valeur :

Exercice	Créancier	Type de créance	Reste à recouvrer (TTC)
2022	Budget général	RAR inférieur au seuil de poursuite	0.07 €
2023	Budget général	RAR inférieur au seuil de poursuite	8.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>8.07 €</b>

Exercice	Créancier	Type de créance	Reste à recouvrer (TTC)
2023	Budget Transport	Inscription	40.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>40.00 €</b>

Exercice	Créancier	Type de créance	Reste à recouvrer (HT)
2010	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	252.13 €
2011	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	252.14 €
2012	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	252.14 €
2016	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	92.68 €

2017	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	47.84 €
2018	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	106.31 €
2019	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	147.34 €
2020	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	154.03 €
2021	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	206.85 €
2022	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	166.84 €
2023	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	352.45 €
2024	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	1.63 €
2025	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	1.36 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 033.74 €</b>

Exercice	Créancier	Type de créance	Reste à recouvrer (HT)
2011	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	302.00 €
2012	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	357.90 €
2015	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	0.19 €
2017	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	144.79 €
2018	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	0.64 €
2019	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	0.56 €
2020	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	0.27 €
2021	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	439.12 €
2022	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	543.62 €
2023	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	569.43 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 358.52 €</b>

- l'annulation des créances irrécouvrables suivantes pour admission en créances éteintes :

Exercice	Créancier	Type de créance	Reste à recouvrer (HT)
2013	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	252.14 €
2014	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	149.03 €
2015	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	210.05 €
2016	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	138.27 €
2017	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	279.32 €
2018	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	417.79 €
2024	Budget annexe déchets	Redevance Déchets	218.46 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 665.06 €</b>

Exercice	Créancier	Type de créance	Reste à recouvrer (HT)
2012	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	103.72 €
2013	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	47.84 €
2017	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	768.20 €
2018	Budget annexe assainissement	Redevance assainissement collectif	367.66 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 287.42 €</b>

#### Résultats du vote :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les annulations de créances irrécouvrables proposées.

## **10. Budget Déchets – Décision modificative**

Afin de pouvoir procéder aux admissions en non-valeur et créances éteintes présentées précédemment et ajuster les crédits de remboursement des intérêts d'emprunt suite au changement de l'organisme prêteur (emprunt 100 000€ en 2024), Stéphanie WALDVOGEL présente la proposition de décision modificative suivante :

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses :**

Chapitre 66 / Compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance : +129.00€

Chapitre 65 / Compte 6541 – Créances admises en non-valeur : +800.00€

Chapitre 65 / Compte 6541 – Créances éteintes : + 700.00€

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 1 629.00€

Le Président invite le conseil à délibérer pour approuver cette décision modificative.

#### **Résultats du vote :**

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification budgétaire proposée.

## **11. Budget général – Décision de virement de crédit / Information**

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024 le budget général de la CCLA est soumis à l'instruction comptable et budgétaire M57 qui autorise le Président par délégation à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité (à l'exclusion des dépenses de personnel), dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section.

Dans ce cas, le Président informe le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A cet effet, le 15/07/2025 la Président a décidé de procéder au virement de crédit suivant :

→ Régularisation / Inscription budgétaire part St Alban-de-Montbel / Voie verte

## **Investissement**

### Dépenses

Op pour compte de tiers (01) / Chapitre 458101 – Travaux voie verte part St Alban-de-Montbel (Fct 87) : + 13 500€

Op Parking secteur Gare de Lépin-le-Lac (110) / Chapitre 23 – Compte 2315 – Installation, matériel et outillage technique : - 13 500€

---

## **Points d'information**

### **> Gestion des pointes de fréquentation autour du lac – Communication**

Pascal ZUCCHERO fait remarquer que dans un contexte marqué par de fortes pointes de fréquentation en juin notamment, beaucoup de commentaires « négatifs » ont été publiés sur les réseaux sociaux relatifs à la gestion de ces pointes par la CCLA et les services de l'Etat. Parmi ces commentaires, un certain nombre de personnes exprimaient leur souhait d'aller plus loin dans une forme de privatisation du lac et de réserver son accès aux habitants du territoire.

Dans ce contexte, il indique :

- > Qu'un article sera publié dans le Dauphiné Libéré exposant le caractère privé du lac et les enjeux liés à sa gestion par la CCLA,
- > Que le dernier bulletin de la CCLA qui vient d'être distribué comprend un dossier sur la gestion des pointes de fréquentation autour du lac.

Il souligne que la sortie autoroutière 12 a déjà dû être fermée à trois reprises entraînant des reports de fréquentation côté lac du Bourget. Cette situation qui a inquiété les élus des communes riveraines du lac du Bourget a fait l'objet d'une réunion en Préfecture avec pour effet une augmentation des moyens de gendarmerie affectés au lac d'Aiguebelette pour garantir une meilleure gestion des flux, essayer d'éviter la fermeture de l'accès autoroutier et limiter le report côté lac du Bourget.

Par ailleurs, il informe le conseil des points suivants :

Suite à la dernière réunion de sécurité a été évoquée la possibilité de mobiliser plus tôt dans la saison (à partir de juin) les renforts de gendarmerie (réservistes).

Lors de la réunion en préfecture, il a saisi le directeur de cabinet du Préfet pour qu'une réflexion soit engagée à l'échelle régionale sur la gestion des points de fraîcheurs et notamment des plans d'eau voire sur la création de nouveaux sites compte-tenu des besoins qui vont nécessairement croître.

Il a aussi exprimé le souhait qu'une forme de solidarité soit étudiée avec les agglomérations concernées pour l'affectation de moyens afin de gérer des flux principalement liés à une fréquentation par les populations des zones urbaines.

Pierre DUPERCHY fait remarquer que le samedi 12 juillet il a pu constater de gros problèmes de stationnement et de surfréquentation sur les bords du lac du Bourget.

Serge GROLLIER indique qu'il a rencontré le maire du Bourget-du-Lac qui lui a indiqué qu'à partir de 2026 tous les parkings seront payants. Il exprime la crainte d'un report de fréquentation sur le secteur du lac d'Aiguebelette.

Concernant les publications sur les groupes Facebook qui pour la plupart dénigrent l'action des collectivités et de l'Etat pour gérer les pointes de fréquentation, il indique que ces actions sont organisées par quelques personnes qui sciemment ciblent la CCLA, certaines communes et les élus en charge de ces dossiers.

Il considère que ces démarches sont d'autant plus inadmissibles que l'action menée par la CCLA est vraiment exemplaire et très en avance comparativement à ce qui peut être mené sur d'autres territoires.

Il souligne enfin l'effort qui a été fait pour gérer les déchets autour du lac et réduire les dépôts sauvages.

Pascal ZUCCHERO souligne que cette année peu de problèmes de stationnement ont été observés comparativement aux autres années, ce qui traduit l'efficacité des mesures qui ont été prises. Pour la saison prochaine il souhaite que la CCLA puisse appuyer davantage le travail remarquable réalisé par l'agent ASVP de Novalaise.

Par contre, les incivilités apparaissent plus marquées et sont le fruit de petits groupes qui ne respectent rien.

Marie-Lise MARCHAIS considère qu'il faut être clair sur la mise en place de stationnements payants et que l'objectif si cela devait se faire serait bien de générer des recettes supplémentaires pour financer les coûts induits par la gestion des pointes de fréquentation par les collectivités.

Serge GROLLIER indique que la durée d'amortissement de l'investissement pour rendre un parking payant en période estivale serait de l'ordre de 5 à 6 ans.

#### > **Point financier CCLA**

Pascal ZUCCHERO indique qu'AGATE sera mandatée pour un recalage de la simulation budgétaire prospective (budget général CCLA) au regard des derniers arbitrages concernant le programme d'investissement de la communauté de communes.

#### > **Conseils communautaires septembre**

Jeudi 18 septembre 17h30 : Les membres du conseil sont invités à une rencontre avec le Président du Conseil Départemental, Hervé GAYMARD, pour échanger sur l'élaboration d'un projet de développement éco-touristique et l'accompagnement envisageable du Département de la Savoie.

Jeudi 25 septembre, 18h30 : Conseil communautaire

### > **Fermeture RD35, commune de Gerbaix**

Pascal ZUCCHERO informe le conseil qu'en lien avec Christophe VEUILLET, maire de Gerbaix et suite à une réponse du Département à un collectif d'habitants demandant la réouverture de la RD35 sur Gerbaix fermée en raison d'un affaissement de route, un courrier conjoint CCLA – Commune de Gerbaix a été transmis au Président du Conseil Départemental pour solliciter cette réouverture.

Il rappelle que dans un contexte budgétaire contraint et des problématiques de maintien en état des routes départementales qui sont confrontées à des aléas de plus en plus récurrents, le Département se retrouve dans l'obligation de prioriser ses travaux de voirie et de remise en état de certaines RD.

Il précise que Marie-Claire BARBIER et François MOIROUD en tant que conseillers départementaux du secteur concerné, ont été saisis et ont déjà pris attache avec les services et le Vice-Président du Conseil Départemental référents pour soutenir la demande de la commune et de la CCLA.

### > **Questions diverses**

#### **Intervention de Serge GROLLIER :**

- Concernant les publications sur les réseaux sociaux qui tendent à dénigrer l'action de la CCLA sur la gestion des pointes de fréquentation autour du lac, il fait valoir que certaines de ces publications émanent de personnes dont les activités associatives sont financées par la CCLA.  
A cet effet, il souhaiterait que les personnes concernées puissent être rencontrées pour mieux cerner leurs motivations et pouvoir échanger sur les sujets objet de leurs critiques.
- Il rappelle qu'il a sollicité à plusieurs reprises la transmission d'un bilan des actions culturelles 2023 – 2024 portées ou soutenues par la CCLA (coût, fréquentation etc...). Il réitère sa demande à disposer de ce bilan.

#### **Intervention Pascal GENTIL :**

- Dans la perspective du projet d'ouverture de parcours équestre autour du lac développé avec le PNR de Chartreuse, il rappelle que la venue de chevaux peut constituer un risque de transmission de certaines maladies et notamment de la dermatose nodulaire qui a

fortement impactée les éleveurs bovins savoyards. Il rappelle que certaines manifestations ont récemment été annulées en raison de ce risque.

Il souhaiterait que le PNR de Chartreuse soit interrogé sur ce point et sur les mesures préventives qui pourraient ou devraient être envisagées pour prévenir le risque de transmission de maladies via la venue de chevaux.